

PRENDRE  
LE VIRAGE  
DU SUCCÈS

PRENDRE  
LE VIRAGE  
DU  
SUCCÈS  
**Soutenir  
l'école  
montréalaise**



1999-2000

*Plan d'action ministériel  
pour la* **RÉFORME DE  
L'ÉDUCATION**

**Québec** 

**Prendre  
le virage  
du  
succès**

**Soutenir  
l'école  
montréalaise**

**1999 – 2000**

*Plan d'action ministériel  
pour la* **RÉFORME DE  
L'ÉDUCATION**

**Québec**

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, 1999

ISBN 2 - 550 - 34599-1

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1999

## MESSAGE DU MINISTRE

Depuis 1997, dans le cadre du programme *Soutenir l'école montréalaise*, le ministère de l'Éducation a alloué annuellement des ressources additionnelles de 10 M \$ aux écoles ciblées par ce programme pour leur permettre d'assurer la réussite scolaire et éducative du plus grand nombre d'élèves. J'ai décidé de reconduire ce programme pour l'année 1999-2000 et d'y injecter de nouveau 10 M \$.

Le programme de soutien à l'école montréalaise est innovateur et constitue une aide supplémentaire pour améliorer la réussite scolaire et éducative des élèves montréalais en favorisant un cheminement scolaire qui tienne compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins. C'est là l'essence même de la première orientation de ce programme. En effet, les élèves à risque et en difficulté sont au centre des interventions qui y sont menées. Des réseaux d'échanges entre commissions scolaires de l'île de Montréal, entre directions d'école, entre membres du personnel enseignant et du personnel professionnel des écoles permettent de partager l'expertise acquise et celle qui se développe dans ce domaine. De plus, les mesures de ce programme ne touchent pas seulement l'apprentissage, mais aussi l'environnement des élèves. Dans cet esprit, des partenariats sont établis avec plusieurs ministères et organismes. Il faudra poursuivre dans cette voie en 1999-2000 et renforcer la collaboration entre l'école et la communauté, ce qui est l'objectif de la deuxième orientation du programme.

Le soutien à l'autonomie et à la responsabilité de l'école constitue le pivot de la troisième orientation du programme de soutien à l'école montréalaise. Les directions d'école ont déjà exprimé leur satisfaction quant à cette marge de manoeuvre et disent apprécier la possibilité d'intégrer les éléments du programme au projet éducatif de leur école ainsi qu'aux autres programmes destinés aux écoles de milieux défavorisés. Ce respect de l'autonomie de l'école, s'il est essentiel, ne doit toutefois pas exclure la reddition de comptes. Une deuxième phase d'évaluation du programme permettra de commencer à approfondir ses retombées en matière de résultats scolaires.

À l'aube du troisième millénaire, il faut plus que jamais rassembler les forces vives de toute la communauté éducative pour faire de l'école de l'an 2000 une école de la réussite. Les écoles, les commissions scolaires, les parents, les institutions, les organismes et les entreprises du milieu doivent intensifier leurs actions auprès des élèves et conserver le dynamisme et l'enthousiasme qui ont caractérisé la mise en place du programme de soutien à l'école montréalaise. Il est primordial de favoriser la création et le développement de réseaux d'échanges entre les partenaires pour assurer une approche intégrée des interventions auprès des jeunes et de leurs parents et accroître la diffusion des interventions efficaces. L'avenir de nos jeunes en dépend!

Le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse,

FRANÇOIS LEGAULT

**TABLE DES MATIÈRES**

Introduction .....	1
Les écoles cibles : classification officielle du Conseil scolaire de l'île de Montréal, 1999-2000.	3
Reconduction des projets ou présentation de nouveaux projets .....	4
Allocations, échéancier et autorisation de remise des allocations .....	5
Balises communes à l'ensemble des mesures .....	6
Orientations et mesures .....	7
Première orientation :	
Favoriser chez les élèves un cheminement scolaire qui tienne compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins.....	7
Mesure 1 Actions pédagogiques .....	7
Mesure 2 École orientante.....	11
Mesure 3 Valorisation et promotion de la formation professionnelle et technique.....	15
Deuxième orientation :	
Favoriser l'ouverture de l'école sur sa communauté .....	17
Mesure 4 Établissement de liens entre l'école, la famille et la communauté .....	17
Mesure 5 Accès aux ressources culturelles.....	21
Troisième orientation :	
Favoriser l'autonomie et la responsabilité de l'école .....	27
Mesure 6 Développement professionnel de la direction et de son équipe-école.....	27
Le tableau synthèse du programme :	
orientations, mesures, volets, balises .....	pages centrales de la brochure
Soutien à des projets prometteurs .....	31
Soutien et instrumentation.....	33
Gestion du programme : Comité de coordination .....	35
Équipe des ressources professionnelles.....	37
Annexes	
Annexe 1 – Liste des écoles cibles - écoles primaires .....	39
Annexe 2 – Liste des écoles cibles – écoles secondaires.....	42
Annexe 3 – Gestion du programme : Table sectorielle.....	43

## INTRODUCTION

La présente brochure s'adresse à toutes les personnes qu'intéresse le programme de soutien à l'école montréalaise : les directions, le personnel enseignant et le personnel non enseignant des écoles cibles, les directions générales et le personnel des commissions scolaires, les représentantes ou représentants des ministères et des organismes communautaires ou d'autres organismes.

Elle fournit de l'information sur la reconduction des projets, sur la présentation de nouveaux projets et sur les allocations offertes aux écoles cibles. Elle renseigne sur les balises communes à l'ensemble des mesures. Elle décrit chacune des trois grandes orientations privilégiées pour l'année 1999-2000 et les mesures qui s'y rattachent. La première orientation vise à favoriser chez les élèves un cheminement scolaire qui tienne compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins. La deuxième orientation a pour but d'encourager l'ouverture de l'école sur sa communauté. La troisième orientation entend soutenir l'autonomie et la responsabilité de l'école.

La brochure donne également de l'information sur le soutien à des projets prometteurs, sur le soutien et l'instrumentation disponibles pour les directions d'école et les équipes-écoles, sur le comité de coordination du programme et sur l'équipe des ressources professionnelles.

Enfin, elle présente en annexe la liste des écoles cibles primaires et secondaires pour l'année 1999-2000 ainsi que la liste des personnes qui siègent à la table sectorielle pour l'école montréalaise.

**LES ÉCOLES CIBLES**  
**CLASSIFICATION OFFICIELLE DU CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**  
**1999-2000**

Dans la classification du CSIM, on compte **94** écoles primaires et **19** écoles secondaires, pour un total de **113** écoles cibles. À ce nombre, il faut ajouter **17** écoles dites en transition : cela signifie qu'elles étaient des écoles cibles en 1998-1999, qu'elles ne le sont plus en 1999-2000 et que le programme leur accordera un soutien financier partiel. L'ensemble de ces **130** écoles accueillent 56 979 élèves.

**NOMBRE D'ÉCOLES CIBLES**

Commission scolaire	Primaire	Secondaire	Total
CSDM	66	13	79
CSMB	10	5	15
CSPI	4	0	4
CSEM	13	1	14
CSLBP	1	0	1
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>19</b>	<b>113</b>

**NOMBRE D'ÉCOLES EN TRANSITION**

Commission scolaire	Primaire	Secondaire	Total
CSDM	7	2	9
CSMB	1	2	3
CSPI	0	1	1
CSEM	3	1	4
CSLBP	0	0	0
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>17</b>

CSDM: Commission scolaire de Montréal  
 CSEM: Commission scolaire English-Montréal  
 CSLBP: Commission scolaire Lester-B. - Pearson  
 CSMB: Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys  
 CSPI: Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

*La liste des écoles cibles et des écoles en transition du primaire et du secondaire figure aux annexes 1 et 2.*

## RECONDUCTION DES PROJETS OU PRÉSENTATION DE NOUVEAUX PROJETS

Avant de décrire chacune des orientations et des mesures reliées au programme de soutien à l'école montréalaise, il est important de mentionner au départ que les directions et leur équipe-école auront le choix de reconduire un ou des projets amorcés en 1998-1999 ou de présenter de nouveaux projets. Voici donc la procédure à suivre pour reconduire un projet ou présenter un nouveau projet.

### ▪ **Pour reconduire un ou plusieurs projets**

Si la direction et son équipe-école jugent pertinent de poursuivre en 1999-2000 un ou plusieurs projets entrepris en 1998-1999, dans une perspective d'approfondissement et de continuité, elles peuvent recourir à l'une ou à l'autre des possibilités suivantes :

- Soit utiliser le formulaire *Reconduction de projet*
- Soit utiliser le formulaire *Fiche synthèse de projets*

Ces formulaires se trouvent dans le document **Présentation de projets et demande d'allocations**. Ils seront également sur le site Internet *Programme de soutien à l'école montréalaise* au début de septembre 1999.

### ▪ **Pour présenter de nouveaux projets**

Si la direction et son équipe-école présentent de nouveaux projets, elles doivent obligatoirement utiliser :

- |  |  |
|--|--|
| • la <i>Fiche synthèse de projets</i> propre à chaque mesure | applicable<br>aux mesures<br>1 – 3 – 4 – 6 |
| • <i>des formulaires spécifiques</i>                         | applicables<br>aux mesures<br>2 – 5        |

Ces formulaires se trouvent dans le document **Présentation de projets et demande d'allocations**. Ils seront également sur le site Internet *Programme de soutien à l'école montréalaise* au début de septembre 1999.

## ALLOCATIONS, ÉCHÉANCIER ET AUTORISATION DE REMISE DES ALLOCATIONS

En 1999-2000, le ministère de l'Éducation alloue de nouveau une somme de dix millions de dollars pour soutenir les écoles cibles dans la mise en œuvre des différentes orientations et mesures du programme de soutien à l'école montréalaise. Cette somme est subdivisée en allocation de base et en allocations supplémentaires.

### Allocation de base

Chaque école cible disposera d'une allocation de base, calculée selon le nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 1998, lui permettant de mener des projets en relation avec chacune des trois orientations et avec les différentes mesures du programme.

Les écoles en transition, c'est-à-dire les écoles qui étaient des écoles cibles en 1998-1999 et qui ne le sont plus en 1999-2000, obtiendront une allocation de base égale à la moitié de la somme à laquelle elles auraient droit si elles étaient demeurées écoles cibles.

Chaque école disposera d'une allocation de base particulière (10 \$ par élève) reliée à la mesure 5, *Accès aux ressources culturelles*, volet *Jeune public*.

Si au 30 septembre 1999 un écart positif ou négatif de 10 % sur le plan du nombre d'élèves inscrits se produisait par rapport au 30 septembre 1998, date de référence, l'allocation de base serait reconsidérée et éventuellement ajustée.

### Allocations supplémentaires

En plus de l'allocation de base, les écoles auront aussi la possibilité de recevoir des allocations dites «supplémentaires» en relation avec certaines mesures du programme :

- Mesure 2 : *École orientante*
- Mesure 3 : *Valorisation et promotion de la formation professionnelle et technique*
- Mesure 5 : *Accès aux ressources culturelles, volet Modèles novateurs*

### Échéancier et autorisation de remise des allocations

Les projets devront être remis au ministère de l'Éducation **avant le 15 octobre 1999** et adressés à :  
Monsieur Marcel Lamarre  
Programme de soutien à l'école montréalaise  
3737, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1X 3B3

Pour obtenir les différentes allocations, chaque école devra présenter des projets en relation avec chacune des trois orientations et avec les différentes mesures du programme, en indiquant les ressources financières nécessaires à leur réalisation. Certaines mesures et certains de leurs volets sont suivis d'un astérisque dans le tableau synthèse (pages centrales de la brochure). Cela signifie qu'ils sont obligatoires.

Sur réception des formulaires de reconduction ou de présentation des projets, les ressources professionnelles du programme de soutien à l'école montréalaise prendront connaissance des différents projets. Si les projets respectent les différentes balises communes à l'ensemble des mesures et celles qui sont propres à chacune, la direction de l'école recevra une confirmation de son allocation de base et de ses allocations supplémentaires. Les orientations du programme de soutien à l'école montréalaise forment un tout cohérent. Les écoles sont donc invitées à présenter des projets qui tissent des liens entre les orientations et les mesures. Les écoles peuvent communiquer en tout temps avec les ressources professionnelles pour clarifier le sens de l'un ou l'autre des documents utiles à l'élaboration des projets.

## BALISES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES MESURES

L'école devra élaborer ses projets en tenant compte à la fois des balises propres à chacune des mesures et de celles qui sont communes à l'ensemble des mesures. Il s'agit des balises suivantes :

- Élaborer des projets en rapport avec le projet éducatif de l'école, les besoins des élèves et du milieu.
- Présenter des projets reliés à chacune des trois orientations.
- Présenter des projets reliés à chacune des mesures ou volets identifiés comme obligatoires.
- Placer les élèves au centre des différentes interventions et faire en sorte que les activités aient des retombées directes sur les élèves.
- Faire participer l'équipe-école à la conception, au suivi et à l'évaluation des projets.
- Informer l'équipe-école du déroulement des activités et des résultats obtenus.
- Assurer le transfert d'expertise des personnes-ressources au personnel de l'école.
- Collaborer à la diffusion des projets prometteurs auprès d'autres écoles cibles.
- Permettre la diffusion des outils qui seront élaborés au cours de la mise en application des mesures.

### Remarques importantes

- Un maximum de 5 % de l'allocation peut être consacré à l'achat de matériel didactique (micro-ordinateurs, cahiers d'exercices, dictionnaires, grammaires, pupitres, livres de bibliothèque sont exclus).
- Les frais de colloque et de congrès ne peuvent concerner que 10 % de l'équipe enseignante.
- L'engagement de titulaires afin de réduire le nombre d'élèves par classe n'est pas autorisé.
- L'engagement de personnes pour faire de l'entretien ou de la formation technique en matière de technologies de l'information et de la communication n'est pas autorisé.

### Allocations 1998-1999 non utilisées

Les écoles qui n'ont pas utilisé la totalité de l'allocation disponible au cours de l'année scolaire 1998-1999 devront obligatoirement réinvestir la somme résiduelle dans des projets reliés au programme de soutien à l'école montréalaise. En ce qui concerne le volet *Jeune public* de la mesure *Accès aux ressources culturelles*, les écoles devront utiliser les sommes restantes à l'intérieur de ce même volet.

Les écoles à qui il reste plus de 6 000\$ devront obligatoirement utiliser cette somme en élaborant un ou des projets dits *prometteurs* qui pourraient avoir des retombées sur l'ensemble des écoles cibles. Voir la rubrique *Soutien à des projets prometteurs* à la page 31.

## ORIENTATIONS ET MESURES

## Première orientation : Favoriser chez les élèves un cheminement scolaire qui tienne compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins

## Mesure ① : Actions pédagogiques

## Description de la mesure

Par cette mesure, les écoles sont encouragées à rechercher, à choisir et à mettre à l'essai des formes d'organisation de l'enseignement et des services, des activités et des interventions qui favorisent l'apprentissage et la motivation. Ces actions devraient être adaptées pour mieux convenir aux besoins des élèves. Cette adaptation est bien sûr souhaitable pour l'ensemble des élèves issus de milieux défavorisés, mais elle est incontournable pour les élèves qui éprouvent des difficultés et pour ceux qui arrivent au Québec en cours de scolarisation au préscolaire, au primaire ou au secondaire.

## Caractéristiques

Adaptation de l'enseignement fondée sur une évaluation formative.

Adaptation de l'organisation de l'enseignement et des services.

Collaboration entre les intervenants.

◆◆◆

Trois populations d'élèves cibles :

- *Élèves à risque (prévention)* préscolaire et deux premières années du primaire et du secondaire
- *Élèves à risque (soutien, suivi)* élèves passés à la classe suivante malgré leurs échecs ou qui éprouvent des difficultés.
- *Ensemble des élèves* dans leurs apprentissages et leur motivation

◆◆◆

## Mode de financement

À même l'allocation de base disponible pour les mesures 1, 4 et 6

◆◆◆

## Présentation des projets

Le ou les projets sont présentés sur le formulaire prévu à cet effet.

La liste des codes permanents des élèves à risque doit être annexée (cf. formulaire à cet effet).

## Objectifs

## Amorcer ou poursuivre...

une réflexion ainsi qu'à s'engager dans des phases de transformation ou d'implantation d'actions ou de projets qui soient adaptés aux besoins des élèves concernés, ainsi qu'aux caractéristiques du milieu et du personnel de l'école en ce qui concerne les trois populations d'élèves cibles.

## Mettre l'accent ...

sur la **prévention** des difficultés et l'intervention rapide auprès des élèves à risque; sur le **soutien** et le **suivi** réguliers (à court et à long termes) des élèves à risque; sur la possibilité pour les élèves de poursuivre leurs apprentissages de façon continue en évitant les ruptures.

## Prendre en compte ...

dans ses projets et ses actions les **ingrédients incontournables** au regard des cibles mentionnées, c'est-à-dire la recherche et la mise en place :

- de formes **d'organisation de l'enseignement, du travail et des services** ayant davantage de souplesse et permettant des parcours diversifiés et mieux adaptés aux besoins des élèves;
- **d'interventions pédagogiques adaptées, fondées sur une évaluation formative**, au regard de différents domaines d'apprentissage (ex. : la lecture) ou de types de difficultés observées chez les élèves (ex. : sur le plan de la langue orale ou des habiletés sociales), et en fonction des besoins et des caractéristiques des élèves;
- de moyens facilitant le **travail en collaboration** des intervenants.

## Évaluer...

la situation de ses élèves concernant l'apprentissage et la motivation scolaire ainsi que l'efficacité des moyens utilisés au regard des cibles précédentes.

## Se donner...

les moyens d'élaborer, de mettre à l'essai, d'évaluer et de réajuster les formes d'organisation et les interventions pédagogiques pour qu'elles soient mieux adaptées à la situation, aux caractéristiques et aux besoins des élèves ainsi qu'au domaine d'apprentissage concerné.

**Balises propres à la mesure****1. Concernant le choix des populations d'élèves à cibler dans les projets**

Déterminer les objectifs poursuivis et les populations scolaires desservies en fonction des besoins de l'école et des élèves en question.

- Une partie importante des projets doit viser les élèves à risque, ceux qui éprouvent des difficultés dans leur cheminement scolaire ou qui risquent d'en éprouver si aucune intervention n'est faite.
- Plus particulièrement, une partie importante des projets doit toucher les élèves à risque du préscolaire ainsi que de la première et de la deuxième année du primaire et du secondaire.

Annexer la liste des codes permanents des élèves à risque :

- « qui passent à la classe suivante malgré les échecs » en indiquant la classe (ex. : 2<sup>e</sup> année du primaire) ou le programme (ex. : français ou anglais, langue d'enseignement, de 2<sup>e</sup> secondaire) auquel ils étaient inscrits durant l'année scolaire 1998-1999 et auquel ils seront inscrits en 1999-2000.
- pour lesquels une intervention a été mise en place en 1997-1998 ou en 1998-1999 et qui bénéficieront d'un suivi en 1999-2000.

♦♦♦

**2. Concernant les orientations à prendre en compte dans les projets et les actions**

Une partie importante des projets de cette mesure doit viser la recherche de solutions en matière de **prévention**, de **soutien des élèves à risque**, « dont ceux qui passent à la classe suivante malgré les échecs », et du **suivi à plus long terme** des élèves pour lesquels une intervention a été mise en place en 1997-1998 ou en 1998-1999.

- Les actions et les projets présentés doivent contenir *l'ensemble des ingrédients assurant l'efficacité des actions* mises en place, c'est-à-dire la recherche et la mise en place
  - des formes d'organisation de l'enseignement, du travail et des services
  - des interventions pédagogiques adaptées, fondées sur une évaluation formative
  - des moyens facilitant le travail en collaboration
- Les formes d'organisation et d'interventions choisies doivent faire participer les enseignantes et les enseignants titulaires (pour le primaire) ou les enseignantes et les enseignants du domaine concerné (ex. : au secondaire, enseignantes et enseignants de français ou de mathématique) et qui ont la responsabilité des élèves visés.
- Si le projet nécessite l'intervention de personnes-ressources auprès des élèves (ex. : orthopédagogues, orthophonistes, psycho-éducateurs, etc.), que ce soit dans la classe ou à l'extérieur de la classe, on doit s'assurer de la participation des enseignantes et des enseignants concernés aux diverses étapes du projet ou des actions prévues et faire en sorte qu'il y ait continuité dans les interventions des partenaires ainsi que transfert des apprentissages chez les élèves déterminés. Le suivi régulier des élèves concernés est alors très important.
- S'assurer que toutes les personnes touchées par le projet contribuent à définir les façons de faire retenues et sont parties prenantes à l'intervention.
- Faire en sorte que les enseignantes et les enseignants bénéficient de conditions favorables pour faire la préparation, l'évaluation et le rajustement nécessaires, pour collaborer et se concerter afin d'assurer l'efficacité du projet ou des actions menées.
- Les projets faisant utilisation des TIC devront contribuer aux objectifs de cette mesure et favoriser le progrès des élèves.

**Qui sont les élèves à risque? <sup>1</sup>**

**en raison** de divers facteurs de risques connus, qu'ils soient d'ordre psychosocial ou autre, risquent d'éprouver des difficultés à l'école dans un ou plusieurs domaines d'apprentissage. Pour ces élèves, les interventions de prévention sont très importantes.

**présentent** certaines caractéristiques qui pourraient nuire à la poursuite de leurs apprentissages.

**ont** un rendement scolaire faible dans un ou plusieurs domaines d'apprentissage.

**Ce sont  
les élèves qui...**

**connaissent** des difficultés scolaires ou des échecs.

**ont été** identifiés comme étant en difficulté par la commission scolaire<sup>2</sup>.

**au terme** d'une année scolaire, subissent des échecs dans leur cheminement scolaire, que ce soit dans un ou plusieurs domaines d'apprentissage, qui ont déjà redoublé ou qui risqueraient de redoubler selon les normes habituelles de l'école concernant cette pratique.

**connaissent** des difficultés passagères ou persistantes dans un ou plusieurs domaines d'apprentissage.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet : L. SAINT-LAURENT, J. GIASSON, C. SIMARD, J. DIONNE, E. ROYER et autres collaborateurs, *Programme d'intervention auprès des élèves à risque*, Montréal, Gaétan Morin éditeur, 1995.

<sup>2</sup> La nouvelle politique de l'adaptation scolaire à venir dans le cadre de la réforme actuelle contribuera à définir de façon plus claire les élèves à risque dans nos écoles.

## Mesure ② : École orientante

### Description de la mesure

L'école orientante est un concept qui chapeaute le projet éducatif de l'école. L'orientation des élèves est une préoccupation de tous les personnels, chacun selon ses fonctions. L'aide à l'élève dans ses choix relatifs à la carrière s'articule dans des activités offertes par l'école, lesquelles ont pour but de faciliter l'accès à l'information.

Les enseignantes et les enseignants y contribuent en intégrant à l'occasion, dans leur enseignement, des activités d'apprentissage qui permettent une meilleure connaissance du système scolaire, des choix offerts ainsi que du marché de l'emploi.

L'école associe les parents à la démarche d'accompagnement de leur enfant.

Les groupes socio-économiques sont associés à l'école orientante.

### Caractéristiques

#### Populations cibles :

Écoles primaires

Écoles secondaires, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> année

#### La mesure

- est facultative pour les écoles primaires
- est obligatoire pour les écoles secondaires engagées en 1998-1999\*
- est facultative pour les autres écoles secondaires cibles et les écoles en transition

◆◆◆

### Mode de financement

Allocation supplémentaire

Écoles primaires :

Allocation de 2 000 \$ autorisée après présentation du projet.

Écoles secondaires :

Allocation de 15 000 \$ répartie sur deux ans et autorisée après acceptation du projet par un comité de sélection.

◆◆◆

### Présentation des projets

Le ou les projets sont présentés sur le formulaire spécifique prévu à cet effet.

### Objectifs

- Définir des orientations précises et les actualiser dans un plan d'action
- Favoriser l'appropriation du concept par l'ensemble du personnel
- Déterminer des moyens concrets à offrir aux élèves
- Agir auprès des parents, tant pour les informer que pour faciliter l'accompagnement de leur enfant
- Établir des liens avec les groupes socio-économiques environnants pour agir en concertation

\* Les écoles secondaires engagées en 1998 –1999 n'ont pas à présenter un nouveau projet. Elles doivent présenter un bilan de leurs réalisations afin de recevoir la deuxième partie de leur allocation.

## Les écoles primaires

### Objectifs

- Permettre à l'équipe-école de faire une réflexion sur l'importance des liens à établir entre les matières enseignées et la démarche d'orientation.
- Intégrer à l'enseignement des différentes matières des activités simples pour découvrir des métiers.
- Organiser des activités qui permettront aux jeunes de découvrir leurs goûts, leurs centres d'intérêt et leurs aptitudes.
- En 5<sup>e</sup> et en 6<sup>e</sup> année, sensibiliser les élèves globalement au processus des choix scolaires et professionnels par l'intégration de diverses activités à l'enseignement.
- En 6<sup>e</sup> année, faire une activité de bilan du primaire : les apprentissages, les découvertes sur soi et sur son milieu, les projets à poursuivre, etc.; amorcer le rêve de carrière; explorer les choix scolaires et professionnels du secondaire.
- Organiser avec l'école secondaire de son quartier une activité de passage du primaire au secondaire.

### Activités

- L'équipe-école choisit des activités qui, tout en respectant l'âge des élèves, leur permettront de réfléchir à leur cheminement scolaire et professionnel et également de découvrir divers métiers et professions.
- Des exemples :
  - discuter en classe du métier de leurs parents
  - illustrer un métier qu'ils connaissent et qui les intéresse
  - illustrer un métier lié à une matière enseignée
  - découvrir les différents métiers à l'aide de l'environnement de l'élève et du milieu
  - organiser une mini-recherche sur différents secteurs du marché du travail
  - inviter des personnes-ressources exerçant différents métiers et professions (parents, agents socio-économiques, professionnels, etc.)
  - organiser une visite des centres de formation professionnelle à l'occasion de la journée « portes ouvertes »
  - susciter la discussion sur les métiers non traditionnels
  - organiser des activités de découverte de soi
  - organiser et animer des activités en pédagogie de la coopération pour favoriser l'échange et une meilleure appropriation de l'information (connaissance des diverses matières à option offertes dans la commission scolaire)

### Balises propres à la mesure

*L'école doit :*

- expliquer comment elle compte intégrer le concept d'école orientante à son projet éducatif
- présenter son projet en établissant des liens entre les activités de cycles, en respectant le cheminement vocationnel propre à chaque âge
- démontrer qu'elle est arrimée avec l'école secondaire qui recevra ses élèves ou qu'elle a tenté de le faire; les activités organisées pour les élèves de 6<sup>e</sup> année devront s'inscrire dans un continuum avec ce qui se fait à l'école secondaire même si celle-ci n'est pas une école cible, cela afin d'éviter la répétition d'activités, qui pourrait avoir un effet négatif sur la motivation des élèves
- présenter son projet en respectant les différents éléments indiqués dans le formulaire : description du projet, participation de l'ensemble des intervenants, etc.

## Les écoles secondaires

### Description

Le **Plan individualisé de formation** est une démarche sur le rêve de carrière qui est proposée aux élèves de 1<sup>re</sup> secondaire. Cette démarche, en plus de les faire réfléchir sur les différents métiers et professions, leur permet d'acquérir des compétences transversales en matière de prise de décision et d'autonomie. Le **PIF** est un portfolio que l'élève commence à élaborer dès la 1<sup>re</sup> secondaire; cela lui permet de colliger de l'information sur lui-même et sur ses rêves de carrière qu'il enrichit et rajuste chaque année.

### Objectifs

En 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> secondaire :

- cultiver le rêve de carrière chez l'élève dès la 1<sup>re</sup> secondaire
- permettre à l'élève de se connaître, d'imaginer un métier ou une profession qui l'intéresse, de se familiariser avec une démarche de prise de décision : interaction entre soi et son environnement
- offrir des activités d'exploration de différents métiers et professions
- favoriser l'autonomie de l'élève dans sa réflexion et sa recherche d'information ainsi que dans l'élaboration de son plan d'action

En 3<sup>e</sup> secondaire :

- continuer les activités d'exploration en tenant compte du ou des rêves que l'élève nourrit depuis deux ans
- adapter le cours d'éducation au choix de carrière pour tenir compte de la démarche effectuée depuis la 1<sup>re</sup> secondaire
- offrir la possibilité d'un cours d'exploration professionnelle organisé en fonction des centres d'intérêt propres à chacun; cette exploration pourrait se faire dans un centre de formation professionnelle, dans un cégep ou dans une université

### Activités

- L'école organise des interventions auprès des élèves de 6<sup>e</sup> année qui la fréquenteront l'année suivante : bilan du primaire, visite de l'école secondaire
- Les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire sont invités à faire une démarche sur leur rêve de carrière et sur les moyens de les réaliser (PIF), communiquer avec une personne qui exerce le métier de leur rêve afin d'en connaître les exigences tant sur le plan des compétences que sur le plan des qualités nécessaires. L'année suivante, ils reprendront leur portfolio pour le mettre à jour
- L'école organise différentes activités pour permettre la découverte des métiers et des professions : visites de centres de formation professionnelle, de cégeps, d'universités; stages d'un jour, conférences offertes à l'école par des parents, par des associations de gens d'affaires; exploration de programmes par des visites virtuelles; monographies professionnelles
- L'école associe les parents à la démarche en leur présentant le projet et en les invitant à venir parler de leur travail en classe
- Les groupes de la communauté sont invités à être partenaires de la démarche
- Les enseignantes et les enseignants explorent en classe les environnements professionnels directement ou indirectement reliés à certaines matières inscrites au curriculum, par exemple : géographie, écologie, arts, etc.

### Balises propres à la mesure

- L'arrimage avec les écoles primaires est essentiel même si elles ne sont pas des écoles cibles. Le PIF doit rejoindre les élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire
- *L'école doit :*
  - expliquer comment elle compte intégrer le concept d'école orientante à son projet éducatif
  - présenter son projet en respectant les différents éléments indiqués dans le formulaire : description du projet, participation de l'ensemble des intervenants, etc.
- Un comité de sélection choisira 15 projets parmi ceux qui seront présentés

## Mesure ③ : Valorisation et promotion de la formation professionnelle et technique

### Description de la mesure

Une des trois missions de l'école est de qualifier. Qu'est-ce que cela représente comme actions à mettre en place pour une école primaire et pour une école secondaire ? Consciente que ses élèves auront un jour à faire des choix concernant leur carrière, l'école a la responsabilité de les éclairer sur les différents métiers et professions ainsi que sur les formations accessibles. Cette nouvelle mesure vise à informer les élèves sur la formation professionnelle et technique, particulièrement sur les formations en concomitance accessibles dès la 4<sup>e</sup> secondaire (volets 4 et 5 de la FP) ainsi que sur les métiers semi-spécialisés (volet 2 de la FP) qui peuvent être une avenue intéressante pour les élèves de cheminement particulier. Les écoles secondaires pourront, par cette mesure, consacrer du temps à la création d'un cours d'exploration professionnelle (volet 3 de la FP) afin d'offrir aux élèves une possibilité de confirmer leurs choix ou encore concevoir une formation en concomitance qui pourra favoriser une plus grande motivation aux études chez certains élèves. De plus, en novembre 1999, le 35<sup>e</sup> Mondial des métiers se tiendra à Montréal. Une occasion unique pour intéresser les élèves à la formation professionnelle et technique.

### Caractéristiques

Cette mesure est facultative et s'adresse aux écoles primaires et secondaires

### Mode de financement

Sur présentation de projets

Pour les écoles primaires :

Allocation supplémentaire de 500 \$

Pour les écoles secondaires :

Activités n° 1  
Allocation supplémentaire de 5 000 \$ sur 2 ans

Activités n° 2  
Allocation supplémentaire de 5 000 \$

Activités n° 3  
Allocation supplémentaire de 500 \$

### Présentation des projets

Le ou les projets sont présentés sur le formulaire spécifique prévu à cet effet.

### Objectifs généraux

- Promouvoir et valoriser la formation professionnelle et technique
- Préparer les élèves à l'événement qu'est le Mondial des métiers

### Écoles primaires – Objectifs

- Permettre à l'équipe-école de se sensibiliser au Mondial des métiers qui se tiendra à Montréal du 11 au 14 novembre 1999
- Choisir une ou des personnes de l'équipe-école pour agir comme guides lors de la visite de l'événement (une rencontre préparatoire sera offerte à ces personnes)
- Préparer les élèves qui visiteront le Mondial, particulièrement ceux du troisième cycle
- Accompagner les élèves et agir comme guides

### Activités

**Dès septembre, l'équipe-école qui a décidé de faire participer ses élèves à cet événement désigne la ou les personnes qui seront responsables de la démarche.** Ces personnes recevront du matériel sur les 41 métiers et techniques en compétition.

On leur offrira également une journée de formation afin qu'elles puissent agir comme guides auprès des élèves de leur école lors de l'événement.

Pour que cet événement serve vraiment d'occasion pour promouvoir la formation professionnelle et technique, il serait intéressant que les élèves aient l'occasion de se familiariser avec les métiers et techniques en compétition. Différentes activités peuvent être organisées en classe à l'intérieur de l'enseignement, par exemple : mini-recherche, discussion sur les métiers, illustration de l'un des métiers en compétition et recherche sur ce métier, etc.

L'allocation disponible servira à libérer une enseignante ou un enseignant pour la journée de formation, à payer le prix d'entrée au Mondial ainsi que l'autobus.

### Balises propres à la mesure

**L'école doit être décidée à amener certains de ses élèves au Mondial.**

Elle doit fournir, dès le début de septembre, le nom des personnes qui seront formées pour être guides.

<b>Écoles secondaires – Objectifs</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Offrir aux élèves de l'information sur les différentes possibilités d'accès à la formation professionnelle et technique</li> <li>▪ Offrir aux élèves des moyens d'explorer leurs choix professionnels</li> <li>▪ Offrir aux élèves des possibilités d'amorcer une formation en concomitance dès la 4<sup>e</sup> secondaire (volets 4 et 5 de la FP) ou une formation dans un métier semi-spécialisé après la 2<sup>e</sup> secondaire</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Activités</b></p> <p><b>Cette mesure vise la mise en place d'activités nouvelles qui permettront aux élèves intéressés d'avoir accès plus rapidement à la formation professionnelle et technique.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités n° 1 Conception d'un cours d'exploration professionnelle en 3<sup>e</sup> secondaire, exploration qui respectera le choix de l'élève et qui pourra se faire dans un centre de formation professionnelle, un cégep, une université ou une entreprise. Ce cours aura pour objectif de permettre à l'élève d'enraciner le rêve qu'il nourrit depuis la 1<sup>re</sup> secondaire en faisant des stages dans les domaines qui l'intéressent. Ce cours lui permettra de clarifier son choix. La mise en place d'un tel cours n'est pas simple (organisation de l'horaire, recherche de lieux de stage selon les centres d'intérêt de l'élève, organisation du transport, etc.); c'est pourquoi une allocation supplémentaire de 5 000 \$ est accordée pour le concevoir : 3 000 \$ pour l'année de préparation en 1999-2000 et 2 000 \$ l'année suivante pour l'implantation. Les élèves pourront ainsi y avoir accès en 2000-2001.</li> <li>- Activités n° 2 Conception d'une formation en concomitance (volet 4 ou volet 5 de la FP) en 4<sup>e</sup> secondaire, en collaboration avec le secteur de la formation professionnelle. Plusieurs élèves, moins intéressés à la formation générale, pourront ainsi être motivés à poursuivre leurs études plutôt que de décrocher. En arrimage avec le secteur de la formation professionnelle, et également de la formation technique dans le cas d'un volet 4, l'école détermine le programme à offrir et voit à sa mise en œuvre. Une allocation supplémentaire de 5 000 \$ est accordée pour la préparation et la promotion d'une telle formation. Cette formation débiterait en 2000-2001.</li> <li>- Activités n° 3 Organiser des activités préparatoires à la visite du 35<sup>e</sup> Mondial des métiers, désigner des personnes de l'équipe-école qui pourront agir comme guides lors de la visite. Ces personnes recevront du matériel sur les 41 métiers et techniques en compétition. On leur offrira également une journée de formation avant l'événement. Une allocation incitative de 500 \$ servira à libérer une enseignante ou un enseignant pour la journée de formation, ainsi qu'à payer une partie du prix d'entrée au Mondial.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Balises propres à la mesure</b></p> <p>L'école doit déterminer les activités qu'elle réalisera.</p> <p>Pour les activités n° 1, l'école doit s'engager à préparer et à offrir un cours d'exploration professionnelle.</p> <p>Pour les activités n° 2, elle doit établir des contacts avec le secteur de la formation professionnelle.</p> <p>Pour les activités n° 3, elle doit fournir, dès le début de septembre, le nom des personnes qui seront formées pour être guides.</p>

**Deuxième orientation : Favoriser l'ouverture de l'école sur sa communauté****Mesure ④ : Établissement de liens entre l'école, la famille et la communauté****Description de la mesure**

L'école, pour réaliser sa mission éducative, doit pouvoir compter autant sur la collaboration des parents que sur celle de la communauté dans son ensemble : organismes communautaires, sociaux, culturels et économiques, institutions (CLSC, villes, etc.). L'école peut ainsi s'associer à un ou à plusieurs partenaires dans des projets visant, par exemple, à l'amélioration de l'encadrement des élèves, de la participation des parents et du soutien au personnel scolaire dans sa tâche éducative.

**Caractéristiques**

Partenariat avec des parents, des organismes, des institutions ou des entreprises du milieu afin de répondre aux besoins et aux centres d'intérêt des jeunes.

Trois populations cibles :

1. Les élèves
2. Les parents
3. Le personnel scolaire

◆◆◆

**Mode de financement**

À même l'allocation de base disponible pour les mesures 1, 4 et 6

◆◆◆

**Présentation des projets**

Le ou les projets sont présentés sur le formulaire prévu à cet effet.

**Objectifs**

- **Concernant les élèves**

- Accompagner et soutenir les jeunes à l'école et à l'extérieur de l'école :
  - *Aspect pédagogique* : activités de récupération et de soutien aux devoirs et aux leçons, projets axés sur la motivation scolaire, sur le soutien à l'organisation scolaire et à la gestion du temps, soutien au processus de réintégration scolaire, etc.
  - *Aspect socio-culturel* : projets variés visant à contrer le désœuvrement, à développer la motivation, le sens de l'effort, la participation, l'esprit d'équipe, à initier des activités récréatives accessibles après l'école, les fins de semaine et pendant les vacances, etc.
  - *Aspect socio-affectif* : moyens pour surmonter les difficultés ponctuelles ou chroniques : perte ou baisse de motivation, perte de confiance en soi, accumulation de situations d'échec, problèmes relationnels avec un parent ou avec un membre du personnel scolaire, toxicomanie, craintes associées à différentes situations d'abus (abus physique, taxage, isolement, etc.)
- Donner aux élèves des communautés culturelles des lieux et des occasions pour parfaire leur connaissance du français en dehors de l'école
- Faire connaître les différentes ressources disponibles autant à l'école qu'à l'extérieur de l'école

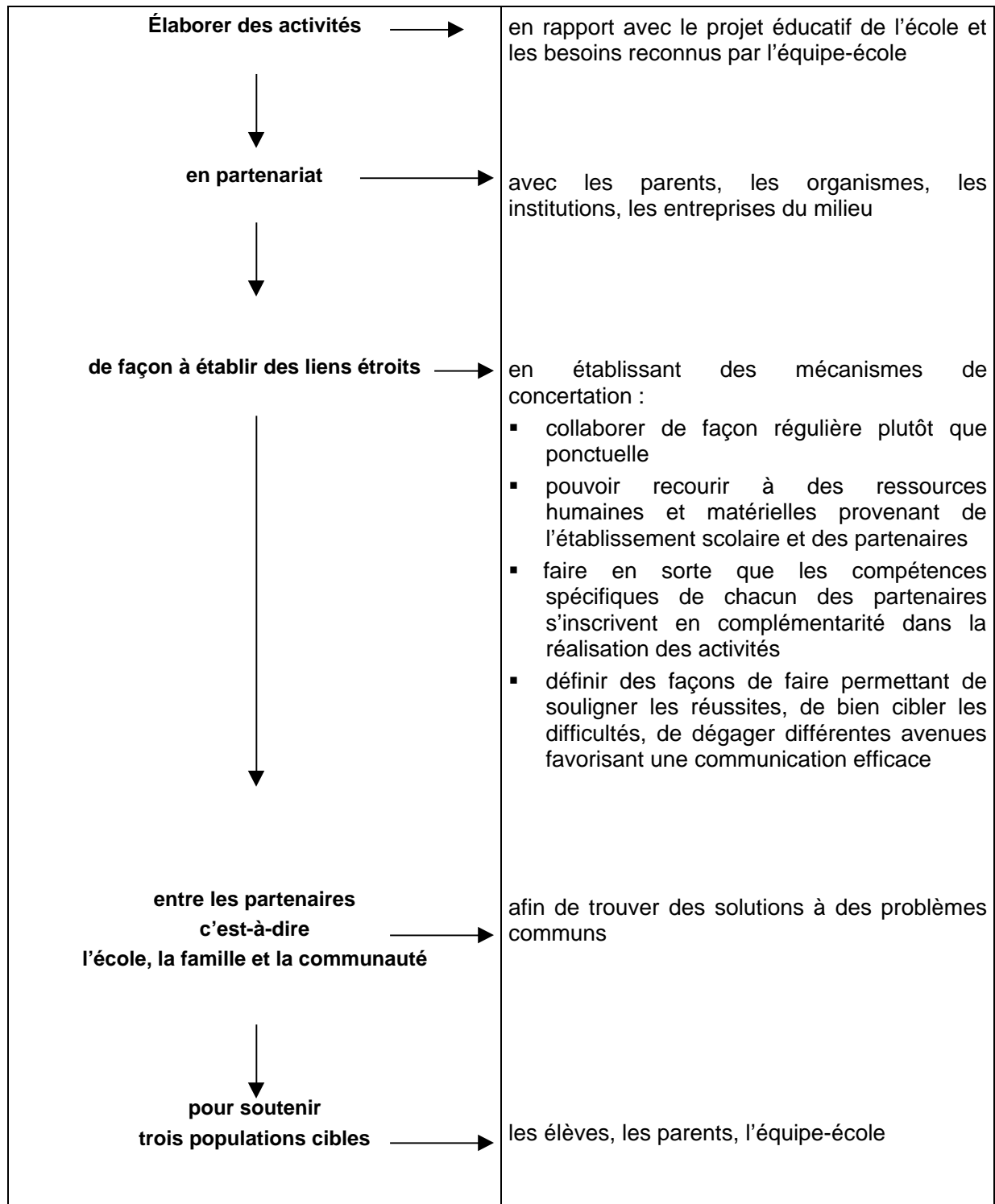
**■ Concernant les parents**

- S'associer les parents dans le cheminement scolaire des élèves; les considérer comme des partenaires plutôt que comme des bénéficiaires de services
- Réduire les barrières reliées à la communication et tenir compte des différences culturelles des familles immigrantes. Par exemple, faire appel aux services d'interprétariat et de traduction de la Banque interrégionale d'interprètes de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre
- Élaborer des stratégies qui facilitent l'intégration des familles immigrantes à la société d'accueil
- Favoriser la compréhension par les parents du fonctionnement général de l'école québécoise (ex. : ordres d'enseignement, politique d'évaluation, journées pédagogiques, etc.) et du fonctionnement particulier de l'école de leur enfant (services offerts, code de vie, projet éducatif)
- Outiller les parents pour qu'ils puissent offrir un soutien pédagogique à leur enfant
- Informer les parents des ressources et des services du milieu susceptibles de leur offrir un soutien en cas de besoin. Par exemple : médiation, accompagnement
- Aider les parents à se donner des moyens pour gérer les situations conflictuelles ou pour prévenir le décrochage scolaire de leurs enfants
- Mieux tenir compte de la réalité du milieu : besoins, valeurs, caractéristiques sociales associées à la pauvreté
- Adapter les interventions auprès des parents en fonction de leurs contraintes de temps
- Leur donner accès à l'information et aux outils de base qui leur permettent de s'engager dans des lieux de concertation et de décision et d'entrer dans l'univers scolaire des enfants

**■ Concernant le personnel scolaire**

- Sensibiliser l'équipe-école aux problèmes vécus dans le milieu
- Soutenir l'école dans ses actions en vue de faire participer les parents
- Aider à mieux comprendre les besoins qui sous-tendent certains comportements et certaines attitudes des parents
- Informer le personnel scolaire des pratiques éducatives des pays d'origine des élèves allophones fortement représentés à l'école
- Favoriser l'accompagnement professionnel du personnel de l'école en matière de soutien aux familles immigrantes
- Briser l'isolement en établissant un réseau de partenaires vers qui diriger des élèves ou des parents aux prises avec des difficultés dont les solutions ne relèvent pas directement de la compétence ou de l'autorité scolaire ( ex. : famille dysfonctionnelle, pauvreté, sous-alimentation et autres problèmes qui représentent un risque pour la réussite éducative)
- Identifier les types de collaboration utiles à établir avec les organismes du milieu (communautaire, social, culturel et économique) et les institutions

## Balises propres à la mesure



# PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉCOLE MONTRÉLAISE - ANNÉE 1999-2000

**OBJECTIF : Soutenir les écoles montréalaises cibles afin d'assurer la réussite scolaire et éducative du plus grand nombre d'élèves**

	1 <sup>re</sup> orientation : Favoriser chez les élèves un cheminement scolaire qui tienne compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins	2 <sup>e</sup> orientation : Favoriser l'ouverture de l'école sur sa communauté	3 <sup>e</sup> orientation : Favoriser l'autonomie et la responsabilité de l'école			
<b>Mesures :</b>	<p style="text-align: center;"><b>1. Actions pédagogiques *</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingrédients assurant l'efficacité des actions :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation de l'enseignement fondée sur une évaluation formative</li> <li>- Adaptation de l'organisation de l'enseignement et des services</li> <li>- Collaboration entre les intervenantes et les intervenants</li> </ul> </li> <li>• Populations d'élèves cibles :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élèves à risque *</li> <li>- Ensemble des élèves dans leurs apprentissages et leur motivation</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>2. École orientante</b></p> <p>Aide à l'élève dans ses choix relatifs à la carrière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Écoles primaires (facultatif)</li> <li>- Écoles secondaires (facultatif pour les nouveaux projets; obligatoire pour les projets en cours)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>3. Valorisation et promotion de la formation professionnelle et technique (FPT)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au primaire : sensibilisation à la FPT à l'occasion du Mondial</li> <li>• Au secondaire : promotion de la FPT                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités n° 1 : préparation et offre d'un cours « Exploration professionnelle »</li> <li>- Activités n° 2 : conception d'une formation en concomitance (formation générale - formation professionnelle)</li> <li>- Activités n° 3 : sensibilisation à la FPT à l'occasion du Mondial</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>4. Établissement de liens entre l'école, la famille et la communauté *</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat avec des parents, des organismes, des institutions ou des entreprises du milieu pour apporter un soutien aux élèves, aux parents et au personnel scolaire</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>5. Accès aux ressources culturelles</b></p> <p>Enrichissement de l'acte pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeune Public *</li> <li>• Modèles novateurs (facultatif) 19 modèles novateurs élaborés en partenariat avec des organismes culturels de l'île de Montréal</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>6. Développement professionnel de la direction et de son équipe-école</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement professionnel externe *</li> <li>• Accompagnement professionnel interne</li> <li>• Recherche en collaboration avec une université</li> <li>• Réseaux d'échanges</li> </ul>
<b>* : obligatoire</b>						
<b>Budget / mesure</b>	À même l'allocation de base disponible pour les mesures 1, 4 et 6	Allocation supplémentaire - Écoles primaires : 2 000 \$ - Écoles secondaires : 15 000 \$ sur deux ans	Allocation supplémentaire - Écoles primaires : 500 \$ - Écoles secondaires : Activités n° 1 : 5 000 \$ sur deux ans Activités n° 2 : 5 000 \$ Activités n° 3 : 500 \$	À même l'allocation de base disponible pour les mesures 1, 4 et 6	Allocation de base particulière pour « Jeune Public »  Allocations supplémentaires pour les modèles novateurs, sur demande des écoles	À même l'allocation de base disponible pour les mesures 1, 4 et 6
<b>Balises pour la présentation et l'acceptation des projets :</b>	<p>Projet-école qui intègre plusieurs mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être en rapport avec le projet éducatif de l'école, les besoins des élèves et du milieu</li> <li>• Inclure les mesures et les volets obligatoires dans chacune des orientations</li> <li>• Présenter des actions se rapportant à chacune des trois orientations</li> <li>• Situer l'élève au centre de l'intervention (retombées directes sur l'élève)</li> <li>• Faire participer les catégories de personnel concernées à la conception et au suivi des projets</li> </ul>					
- ensemble des mesures	<p style="text-align: center;">- Faire connaître à l'ensemble du personnel scolaire les projets réalisés</p> <p style="text-align: center;">- Assurer le transfert d'expertise des personnes-ressources au personnel de l'école</p> <p style="text-align: center;">- Collaborer à la diffusion des projets prometteurs dans l'ensemble du réseau</p> <p style="text-align: center;">- Permettre la diffusion d'outils qui seront développés au cours de la mise en application des mesures</p> <p style="text-align: center;">N.B. Un maximum de 5 p. 100 de l'allocation reçue pourrait être consacré à l'achat de matériel didactique (le matériel exclu est précisé dans la brochure <i>Prendre le virage du succès - Soutenir l'école montréalaise 1999-2000</i>)</p>					
- propres à chaque mesure <i>(voir les détails dans la brochure Prendre le virage du succès - Soutenir l'école montréalaise 1999-2000)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une partie importante des projets doit viser les élèves à risque                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention : éducation préscolaire, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> primaire, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire</li> <li>- Soutien, suivi : élèves passés à la classe suivante malgré leurs échecs ou qui éprouvent des difficultés</li> </ul> </li> <li>• Les projets doivent contenir l'ensemble des ingrédients assurant l'efficacité des actions</li> </ul>	<p><b>Au primaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du cheminement vocationnel propre à chaque âge</li> <li>• Arrimage avec le secondaire</li> <li>• Respect des balises mentionnées</li> </ul> <p><b>Au secondaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des balises mentionnées</li> <li>• Arrimage avec le primaire</li> <li>• Élèves cibles : 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire</li> </ul>	<p><b>Au primaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Noms des personnes guides à fournir dès septembre</li> </ul> <p><b>Au secondaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite du Mondial avec les élèves</li> <li>• Activités n° 1 : engagement à préparer et à offrir un cours « Exploration professionnelle »</li> <li>• Activités n° 2 : établissement de contacts avec le secteur de la formation professionnelle</li> <li>• Activités n° 3 : noms des personnes guides à fournir dès septembre et visite du Mondial avec les élèves</li> </ul>	<p>Concertation avec les partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration conjointe des projets</li> <li>• Collaboration sur une base régulière et non ponctuelle</li> <li>• Recherche de solutions concertées à des problèmes communs</li> </ul>	<p><b>Jeune Public *</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins une sortie dans un établissement culturel. Il est souhaitable que l'école assure un équilibre entre les activités liées à la culture artistique et les activités liées à la culture scientifique.</li> <li>• Activités décrites dans un répertoire</li> </ul> <p><b>Modèles novateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités décrites dans un répertoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de compétences pédagogiques ou organisationnelles et élaboration d'outils transférables</li> <li>• Projet d'accompagnement plutôt que de formation (pour l'accompagnement professionnel externe)</li> <li>• Rencontres favorisant les échanges d'idées, le transfert d'expertise et le ressourcement</li> </ul>
<b>Ressources professionnelles</b>	<p>Écoles françaises :</p> <p>Lyne Martin 596-7973 Courriel électronique : martin_lyne@hotmail.com Carole Boisvert 596-6165 Courriel électronique : boisvert@csdm.qc.ca</p> <p>Écoles anglaises: Françoise Binamé 596-7981 Courriel électronique : binamef@csdm.qc.ca</p>	<p>Mado Desforges (450) 655-7304 Télécopieur : (450) 655-1386 Courriel électronique : madodesforges@videotron.ca</p>	<p>Mado Desforges (450) 655-7304 Télécopieur : (450) 655-1386 Courriel électronique : madodesforges@videotron.ca</p>	<p>Kathleen Larkin 596-7975 Courriel électronique : larkink@csdm.qc.ca</p>	<p>Réal Dupont 596-7976 Courriel électronique : dupontr@csdm.qc.ca</p>	<p>Marcel Lamarre 596-7974 Courriel électronique : lamarrem@csdm.qc.ca</p>
<b>Secrétariat :</b> <b>Télécopieur :</b>	<b>596-7977</b> <b>596-7990</b> <b>596-6356</b>					
<b>Soutien et instrumentation disponibles pour les directions et les équipes-écoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de réseaux de communication                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- groupes de développement coopératif</li> <li>- réseaux d'enseignantes et d'enseignants</li> <li>- réseaux d'écoles partenaires</li> <li>- site Internet <i>Programme de soutien à l'école montréalaise</i></li> <li>- vidéos pour faire connaître les réalisations des écoles</li> <li>- journée forum favorisant les échanges d'idées et le ressourcement</li> </ul> </li> <li>• Soutien aux directions d'école et aux équipes-écoles</li> <li>• Soutien particulier à des projets prometteurs</li> <li>• Rédaction de répertoires de partenariats efficaces</li> <li>• Outils de promotion pour la formation professionnelle</li> <li>• Soutien à l'évaluation des résultats obtenus et à l'évaluation du programme de soutien à l'école montréalaise</li> </ul>					

## Mesure ⑤ Accès aux ressources culturelles

### Description de la mesure

Les écoles cibles ne bénéficient pas suffisamment de l'enrichissement que procure l'intégration d'activités culturelles à l'enseignement. La création artistique et l'expérience culturelle motivent les jeunes parce qu'elles font appel à leurs ressources intérieures et à leur créativité. Le contact avec les lieux culturels québécois favorise aussi l'intégration des élèves nouvellement arrivés à la société qui les accueille. Par cette mesure, on vise à enrichir l'acte pédagogique en établissant une complémentarité entre l'enseignement donné en classe et les objets de culture et les spécialistes des domaines artistique et scientifique.

### Mode de financement et présentation des projets

#### 1. Modèle *Jeune public* (obligatoire)

Allocation s'adressant à toutes les écoles cibles et à toutes les écoles en transition. Chaque école recevra sur présentation de sa planification annuelle - au plus tard le 15 novembre 1999 - une allocation de base équivalente à 10 \$ par élève.

Il appartient à l'école de distribuer la somme en tenant compte des priorités du milieu. Par exemple, une classe pourrait se voir attribuer 7 \$ par élève alors qu'une autre en recevrait 15 \$.

#### 2. Modèles novateurs (facultatif)

Allocations supplémentaires spécifiques, variant d'un modèle à l'autre, assurées par différents ministères et organismes avec participation privilégiée du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Ces allocations s'ajoutent à l'allocation de base *Jeune public*. Les inscriptions se font tout au long de l'année selon les modèles retenus par l'école en remplissant le formulaire d'allocation spécifique à chacun des modèles.

### Objectifs

- Intégrer les apprentissages d'ordre culturel aux apprentissages scolaires
- Favoriser les liens entre la culture et l'enseignement des différentes formes d'art à l'école
- Offrir aux élèves des écoles primaires et secondaires des expositions, des spectacles et des concerts adaptés à leur âge
- Favoriser les activités culturelles accompagnées d'animation ou de documents d'accompagnement
- Développer chez les élèves le sentiment de compétence et l'estime de soi par la création dans le domaine de la culture
- Favoriser l'intégration des élèves et des parents des communautés culturelles et principalement des nouveaux arrivants en établissant des liens avec les lieux culturels
- Établir des liens entre les élèves du primaire et du secondaire par des spectacles, des expositions ou d'autres activités culturelles
- Développer le goût des arts et favoriser la fréquentation des établissements culturels, artistiques ou scientifiques hors de l'école, y compris les bibliothèques
- Favoriser la concertation entre les écoles, les musées, les établissements scientifiques, les maisons de la culture, les lieux culturels des villes concernées, les universités, la Commission de la capitale nationale, des bibliothèques de quartier de la Ville de Montréal, etc.
- Favoriser les liens entre les artistes et les élèves
- Favoriser les liens entre les scientifiques et les élèves

## Volet 1 : Jeune public

### Description

Le modèle *Jeune public* vise à sensibiliser les élèves à l'un ou à l'autre des aspects de la culture. Les élèves visitent un lieu culturel reconnu par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et assistent à une animation ou à un spectacle commenté. L'enseignante ou l'enseignant intègre l'activité culturelle à son enseignement en classe.

### Balises propres au volet 1

Le volet *Jeune public* doit répondre aux règles suivantes :

- **Au primaire**, tous les élèves de l'école doivent profiter de la mesure pour faire au moins une sortie culturelle durant l'année scolaire. Il importe toutefois que l'école assure un équilibre entre les activités liées à la culture artistique et les activités liées à la culture scientifique.
- **Au secondaire**, il est souhaitable que la majorité des élèves de l'école profite de la mesure pour faire au moins une sortie culturelle durant l'année scolaire. Il importe toutefois que l'école assure un équilibre entre les activités liées à la culture artistique et les activités liées à la culture scientifique.
- L'activité culturelle est inscrite dans le répertoire *Jeune public 1999-2000*. Elle se tient dans un lieu culturel situé sur le territoire de Montréal et reconnu par le ministère de la Culture et des Communications.

À l'extérieur de Montréal, seules les sorties qui font partie de l'entente avec la Commission de la capitale nationale sont acceptées.

### Documentation

#### Répertoire *JEUNE PUBLIC*

Un répertoire *Jeune public* sera disponible à la fin du mois d'août pour compléter la planification annuelle des activités culturelles de l'école. Le répertoire sera divisé en trois sections : le domaine des arts (arts plastiques, cinéma d'animation, danse, musique, théâtre), le domaine des sciences humaines et le domaine des sciences de la nature. Il contiendra toute l'information pertinente pour inscrire chacune des classes à l'une ou à l'autre des activités reconnues par le MCC.

### Transport

Le transport des élèves relève de la responsabilité de l'école. Le coût du transport fait partie de l'allocation. Les élèves utilisent les transports en commun ou l'autobus scolaire. L'école retient les services de la compagnie de transport de son choix.

## Volet 2 : Modèles novateurs

### Description

Les *Modèles novateurs* sont facultatifs. Ils répondent à la fois au besoin des milieux culturels, des artistes et des scientifiques d'entrer en contact avec les écoles et au besoin de certaines écoles et de certaines enseignantes ou enseignants ***d'innover dans leur enseignement*** par l'entremise de la culture. Chacun des dix-neuf modèles novateurs fait l'objet d'un ou de plusieurs partenariats sur le plan du financement ou des services.

### Balises propres au volet 2

Les balises pour chacun des modèles novateurs seront décrites dans le répertoire qui paraîtra en septembre 1999.

### Documentation

#### Répertoire *MODÈLES NOVATEURS*

Un répertoire *Modèles novateurs* sera publié progressivement à compter du mois de septembre. Ce répertoire, lorsqu'il sera complété, présentera dix-neuf modèles novateurs. Chaque modèle présentera les objectifs, le mode de participation et le mode de financement.

### Transport

Le transport des élèves relève de la responsabilité de l'école. Les frais de transport doivent être payés à même l'allocation. Les élèves utilisent les transports en commun ou l'autobus scolaire. L'école retient les services de la compagnie de transport de son choix.

## Présentation des modèles novateurs

**1** L'élève guide

Les élèves d'une classe du deuxième cycle du primaire ou du secondaire se rendent dans un établissement culturel participant pour recevoir une formation de «guide de l'établissement». Ils complètent leur formation en classe. Devenus «guides experts», ils doivent guider trois classes de l'école dans ce lieu culturel.

Variantes :

- Les élèves invitent leurs parents.
- Dans le cas d'un jumelage avec une école de l'extérieur, les élèves guident les visiteurs dans différents lieux culturels.

**2** L'enseignante ou l'enseignant guide

*L'enseignante ou l'enseignant guide* reçoit une formation dans un lieu culturel artistique ou scientifique. Elle ou il réinvestit les connaissances acquises en guidant ses élèves accompagnés d'une autre classe dans l'établissement culturel.

**3** L'artiste ou l'écrivain guide

Le modèle *artiste ou écrivain guide* s'associe au nouveau programme *Rencontres culture-éducation* du ministère de la Culture et des Communications et respecte entièrement les normes de ce programme.

Les artistes et les écrivains retenus par l'école devront obligatoirement faire partie du **Répertoire de ressources culture-éducation** du MCC. Le projet d'atelier est encadré conjointement par l'enseignante ou l'enseignant et par l'artiste invité. Le modèle *artiste ou écrivain guide* permet d'inviter en classe des artistes et des écrivains professionnels. Avec les artistes, les élèves participent à des ateliers pratiques de création qui les mettent en contact étroit avec la pensée créatrice de l'artiste invité et sa forme d'expression artistique. Avec les écrivains, les élèves peuvent discuter de l'univers de la création ou de la recherche sur la langue et la littérature ou de divers aspects du métier d'écrivain. Ils peuvent aussi participer à des ateliers d'écriture.

**4** Le scientifique guide

Le modèle *scientifique guide* est nouveau et prend la forme d'un projet pilote. Il sera développé en collaboration avec la Société pour la promotion de la science et de la technologie. Des scientifiques offriront leurs services pour accompagner les enseignantes, les enseignants et les élèves dans le domaine scientifique.

**5** L'élève critique

L'école montréalaise participe au concours Jeunes critiques en arts visuels, 3<sup>e</sup> édition. Ce concours est une initiative du Centre international d'art contemporain de Montréal (CIAC), en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal (MBA). Il vise à sensibiliser le jeune public du secondaire à l'art contemporain en l'invitant à participer à un exercice qui combine le visuel et l'écrit. Une conférence et une visite commentée d'œuvres contemporaines sont offertes aux enseignantes et aux enseignants d'arts plastiques et de français pour préparer la venue des élèves au musée. Après une visite commentée au MBA, les élèves seront invités à rédiger un texte critique sur une œuvre contemporaine. Un jury déterminera les lauréates et les lauréats dans chacune des cinq catégories. Les textes primés seront publiés dans le journal *LE DEVOIR* et les lauréats se verront décerner plusieurs prix. L'activité se déroulera du 24 septembre au 5 novembre 1999.

Un projet d'élève critique de cinéma international est en voie d'élaboration pour des écoles primaires avec l'organisme *Les 400 coups*.

**6 L'élève artiste (arts plastiques)**

Un premier modèle regroupe les élèves de plusieurs écoles cibles dans une ou plusieurs expositions présentées au grand public. Seuls y sont admissibles les spécialistes, les stagiaires en arts plastiques et leurs élèves. Les élèves visitent une exposition ou participent à un programme culturel dans un établissement artistique ou scientifique. De retour à l'école, une réflexion s'amorce sur les aspects intéressants de l'activité. Les élèves réalisent des œuvres qui seront exposées dans un lieu public.

Un deuxième modèle concerne les écoles primaires et secondaires individuellement. La mesure *Accès aux ressources culturelles* peut aider une école à monter une exposition d'envergure qui serait présentée au grand public dans un établissement culturel à l'extérieur de l'école, à condition qu'un artiste professionnel\* participe à la production.

**7 L'élève artiste (art dramatique)**

Un premier modèle regroupe plusieurs écoles. Il est offert aux enseignantes et aux enseignants généralistes du primaire. Un nombre limité de classes s'inscriront à un projet de théâtre d'ombres élaboré par la Maison théâtre. Les élèves des écoles engagées dans ce projet présenteront leur spectacle à un jeune public dans un établissement culturel. Les écoles qui n'ont pu participer à ce modèle en 1998-1999 seront privilégiées en 1999-2000.

D'autres projets collectifs pourraient être élaborés en cours d'année.

Un deuxième modèle concerne les écoles primaires et secondaires individuellement. La mesure *Accès aux ressources culturelles* peut aider une école à monter un spectacle d'envergure qui serait présenté au grand public dans un établissement culturel ou dans l'auditorium d'une école secondaire à condition qu'un artiste professionnel\* participe à la production.

**8 L'élève artiste (danse)**

Ce modèle est offert aux spécialistes en danse et à leurs élèves. Les élèves des écoles engagées dans ce modèle présenteront leur spectacle dans un lieu public ou dans l'auditorium d'une école secondaire. Un artiste professionnel\* doit participer au processus de création.

Certains projets pourraient faire partie de l'événement ARRIMAGE 2000.

**9 L'élève artiste (musique)**

Ce modèle est offert aux spécialistes en musique et à leurs élèves. Des projets sont prévus avec le partenariat des Jeunesses musicales du Canada (JMC).

Les élèves des écoles engagées dans ce modèle présenteront leur spectacle dans un lieu public.

Certains projets pourraient faire partie de l'événement ARRIMAGE 2000.

**10 L'élève artiste (cinéma d'animation)**

Ce nouveau modèle s'inscrit en complémentarité avec le projet pilote expérimenté au printemps 1999 avec trois écoles primaires de l'école montréalaise. Les élèves participants seront sensibilisés au contexte historique et théorique du cinéma d'animation et mis en contact avec l'œuvre et son processus de fabrication à la Cinémathèque québécoise. La pratique d'une ou plusieurs techniques de cinéma d'animation sera assurée par des membres de l'Association des cinémas parallèles.

**11 L'enseignante ou l'enseignant artiste**

Un projet est offert par la Maison théâtre aux enseignantes ou aux enseignants du primaire qui désirent acquérir des connaissances en théâtre ou les approfondir par des ateliers de formation et d'animation théâtrale avec des artistes professionnels. Pendant cette formation, les enseignantes et les enseignants préparent leurs élèves et ceux d'une autre classe à l'une ou à l'autre des pièces de théâtre de la programmation et assistent à la représentation.

**12 Animation du livre en classe**

Ce modèle remplace le modèle *Soutien aux bibliothèques* qui ne peut subsister faute de financement. En 1999-2000 sera expérimenté un nouveau modèle avec la Ville de Montréal.

Selon ce modèle, des enseignantes et des enseignants d'écoles cibles recevraient une formation en animation du livre scientifique et autres types de livres à la bibliothèque de leur quartier. Des livres seraient mis à la disposition des enseignantes et des enseignants, qui les utiliseraient en classe, et les élèves seraient en liaison avec la bibliothèque du quartier. Ce projet sera probablement mis en application à l'automne 1999.

**13 Soutien à l'enseignement des arts**

Ce modèle a pour objet de promouvoir l'enseignement des arts à l'école primaire tout en enrichissant la formation des étudiantes ou des étudiants stagiaires, par équipe de deux. Les stagiaires enseignent durant la session d'hiver 2000 dans les écoles où il n'y a pas d'enseignantes ou d'enseignants spécialisés dans une discipline artistique. L'encadrement pédagogique supplémentaire est assuré par l'université. Les stagiaires participent au modèle *l'élève-artiste*.

**14 Journées de la culture**

L'école montréalaise participera aux **Journées de la culture** et plus particulièrement à la journée du vendredi 24 septembre 1999 qui fera un clin d'œil au monde de l'éducation. La mesure *Accès aux ressources culturelles* permettra de vous proposer des activités culturelles avec ses partenaires privilégiés.

**15 Services de garde**

Les salles de spectacles, les établissements culturels artistiques et scientifiques présentent des projets spécialement adaptés aux élèves des services de garde des écoles cibles pour les journées pédagogiques et la semaine de relâche du mois de mars. Le nombre de services de garde participants est limité.

**16 Équipe-école en tournée**

Au cours d'une journée pédagogique, l'équipe-école tient gratuitement ses activités dans un établissement culturel artistique ou scientifique de son choix. Une partie de la journée est réservée au service éducatif de l'établissement.

**17 Parents accompagnateurs**

Le but visé par ce modèle est qu'un nombre important de parents accompagnent les élèves de l'éducation préscolaire et du premier cycle du primaire aux activités culturelles artistiques et scientifiques.

**18 Jeune public spécial**

Il arrive parfois durant l'année des offres de dernière minute provenant d'organismes culturels. Ces activités imprévues de type *Jeune public* s'ajouteront alors à la planification annuelle et seront financées par une allocation supplémentaire.

Un autre modèle a fait son apparition durant l'année scolaire 1998-1999. Il s'agit de grandes expositions ou de méga-spectacles réalisés par des élèves du secondaire et du primaire. Les élèves du primaire sont invités à assister à ces productions exceptionnelles. C'est là une bonne façon de continuer à développer une image positive du secondaire dans un cas et de développer la motivation et la confiance en soi dans l'autre cas.

**19 Projet culturel spécial issu de l'école**

Le *projet culturel spécial* est complexe et s'élabore en cours d'année. Il respecte les objectifs de la mesure *Accès aux ressources culturelles*, stimulant les élèves, développant le sentiment de compétence et la confiance en soi. Il favorise la réussite scolaire et éducative. Le projet répond à des besoins particuliers d'un groupe d'élèves, d'une classe, d'un groupe de classes ou de l'école. Il est obligatoirement en liaison avec les artistes professionnels ou des institutions reconnues par le MCC. Le *projet culturel spécial* combine souvent plusieurs modèles novateurs pour n'en faire qu'un.

**•Définition d'un artiste professionnel**

Un « Artiste professionnel » désigne tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à l'enseignement, ou des deux façons, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline, crée, interprète ou signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel.

## Troisième orientation : Favoriser l'autonomie et la responsabilité de l'école

## Mesure ⑥ : Développement professionnel de la direction et de son équipe-école

### Description de la mesure

La direction et son équipe-école, particulièrement en milieu défavorisé, doivent souvent innover pour affronter des situations de plus en plus complexes. Le programme de soutien à l'école montréalaise offre alors la possibilité de recourir à un ressourcement constant, externe et interne, nécessaire à la réflexion et à la réalisation d'activités reliées à l'adaptation de l'enseignement, à la gestion de l'école, aux liens à établir avec la communauté.

### Caractéristiques

Mesure en 4 volets :

#### Volet 1

Accompagnement professionnel externe

#### Volet 2

Accompagnement professionnel interne

#### Volet 3

Réseaux d'échanges

#### Volet 4

Recherche en collaboration avec une université

Le volet 1 est obligatoire et s'adresse à toutes les écoles cibles et à toutes les écoles en transition.

◆◆◆

#### Mode de financement et d'inscription

À même l'allocation de base disponible pour les mesures 1, 4 et 6.

◆◆◆

#### Présentation des projets

Le ou les projets sont présentés sur le formulaire prévu à cet effet.

### Objectifs

La mesure ⑥ est à la fois un moyen et une fin. Chacun des quatre volets est en quelque sorte un moyen d'atteindre les objectifs proposés dans les autres mesures. Par exemple, des enseignantes et des enseignants d'une école pourraient être accompagnés par une ressource interne ou externe pour mettre en place des activités de prévention du décrochage scolaire.

Chacun des volets est aussi un objectif en soi, en ce sens qu'il permet de développer des habiletés favorisant l'autonomie et la responsabilité de l'équipe-école et de circonscrire des problématiques qui ne sont pas nécessairement mentionnées dans les autres mesures.

## Volet 1 Accompagnement professionnel *externe* de la direction et de son équipe-école

### Description

L'accompagnement professionnel externe vise à soutenir la direction et son équipe-école, tant en matière de gestion et de pédagogie que dans l'établissement de liens avec la communauté. Ce volet est obligatoire.

Cet accompagnement fait appel à des personnes-ressources dites externes, c'est-à-dire qui ne sont pas des employés du Ministère ou d'une commission scolaire. Ces personnes doivent collaborer avec les différentes catégories de personnel qui travaillent dans les écoles. Les universités, les entreprises de consultation et les organismes de recherche pourraient être appelés à participer à cet accompagnement.

L'accompagnement professionnel suppose une démarche : élaboration du projet avec la direction et l'équipe-école, participation à la réalisation et à l'évaluation. Cela exclut les démarches ponctuelles sans suivi ou les interventions ponctuelles de formation.

## Volet 2 Accompagnement professionnel *interne* de la direction et de son équipe-école

### Description

L'accompagnement professionnel *interne* invite la direction et son équipe-école à se concerter et à recourir à des moyens favorisant la formation continue et le développement professionnel de l'équipe-école. Ces moyens peuvent être de l'ordre de la réflexion en équipe de travail, de la discussion, du transfert d'expertise, du ressourcement, de la formation par les pairs, etc. Contrairement au volet 1, le volet 2 fait d'abord appel à des ressources dites internes, c'est-à-dire qui travaillent pour le Ministère ou une commission scolaire. Dans une perspective de formation plutôt que d'accompagnement, il est également possible de recourir aux services d'une personne externe.

Les thèmes choisis seront en rapport avec ceux qui sont proposés dans les autres mesures. Par exemple, les enseignantes et les enseignants d'une classe se rencontrent au cours d'un après-midi afin de discuter de leurs façons de collaborer avec les orthopédagogues et de trouver des façons de faire qui soient prometteuses.

## Volet 3 Réseaux d'échanges

### Description

Ce volet vise à favoriser le transfert de l'expertise, le partage des savoir-faire, la diffusion de projets prometteurs en mettant en place des réseaux de communication efficaces tels les groupes de développement coopératif, les réseaux d'enseignantes et d'enseignants et les réseaux d'écoles partenaires.

Plusieurs moyens seront alors mis en place pour actualiser les réseaux d'échanges : le site Internet *Programme de soutien à l'école montréalaise*; la réalisation de vidéocassettes illustrant des projets qui ont été efficaces; une journée *forum* pour l'ensemble des écoles cibles; des bulletins ministériels fournissant de l'information sur de nouvelles avenues en matière de pédagogie, de gestion scolaire, d'accès à des ressources culturelles, de liens avec la communauté; des rencontres avec les différents partenaires afin de se ressourcer mutuellement sur des questions reliées à l'école montréalaise. Par exemple, quelques écoles pourraient devenir partenaires dans la recherche d'une solution au problème de la violence dans l'école.

**Les réseaux d'échanges suivants sont possibles :**

les groupes de développement coopératif  
des directions d'écoles  
des professionnelles et des professionnels

les réseaux d'enseignantes et d'enseignants

les réseaux d'écoles partenaires

**Volet 4 Recherche en collaboration avec une université****Description**

Ce volet propose à la direction et à son équipe-école de s'associer avec une université ou avec un groupe de recherche afin de participer à une recherche-action liée à l'un ou à l'autre des problèmes que le programme de soutien à l'école montréalaise cherche à solutionner. Par exemple, il pourrait être intéressant et utile de participer à une recherche qui vise à détecter dès le préscolaire les élèves qui éventuellement seraient « à risque » ou des décrocheurs potentiels.

**Balises propres à la mesure 6**

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Volet 1</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire appel à une ressource externe</li> <li>▪ Être essentiellement un projet d'accompagnement plutôt qu'un projet de formation</li> </ul>  |
| <b>Volet 2</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire appel à une ressource interne : personnel de l'école, de la commission scolaire, du Ministère</li> </ul>  |
| <b>Volet 3</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'inscrire dans l'un ou l'autre des réseaux d'échanges</li> </ul>   |
| <b>Volet 4</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'associer à une université ou à un groupe de recherche</li> </ul>  |
| <b>Volets 1, 2, 3 et 4</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire en sorte que les différents projets concernent l'ensemble de l'école même s'ils ne mettent pas à contribution tout le personnel</li> <li>▪ Développer des habiletés transférables en matière de pédagogie, de gestion d'école, de relations avec la communauté</li> </ul> |

## SOUTIEN À DES PROJETS PROMETTEURS

Le programme de soutien à l'école montréalaise a aussi pour but d'encourager les projets prometteurs qui pourraient avoir des retombées sur l'ensemble des écoles cibles, et même sur l'ensemble des écoles de la province. Ces projets répondent à des problèmes et à des besoins largement reconnus par l'ensemble des personnes qui s'intéressent au succès des élèves de milieu défavorisé et des élèves à risque et à l'intégration harmonieuse des élèves des communautés culturelles qui y vivent.

L'équipe des ressources professionnelles du programme de soutien à l'école montréalaise proposera donc à certaines écoles, après avoir pris connaissance de leurs projets, de pousser plus loin leur recherche-action au moyen d'une action concertée avec d'autres écoles partenaires, s'il y a lieu, qui ont les mêmes champs d'intérêt.

Les projets prometteurs pourraient être propres à une mesure ou de type intégré, c'est-à-dire qu'ils pourraient comporter un décloisonnement des objectifs liés aux trois orientations du programme de soutien à l'école montréalaise.

Différentes avenues sont possibles :

### Mesure ❶ : Actions pédagogiques

<p style="text-align: center;"><b>La lecture</b></p> <p>Exemples de cibles d'intervention auprès des élèves : l'éveil à la lecture au préscolaire, les premiers apprentissages de la lecture, le développement de la compréhension et du goût pour la lecture, le diagnostic des difficultés, l'évaluation formative des progrès en lecture, les activités significatives et les interventions adaptées en lecture, le soutien des élèves à risque en lecture, le soutien des parents dans l'accompagnement de leur enfant en lecture, etc.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Le fonctionnement par cycles au primaire</b></p> <p>Exploration, plan d'action, mise à l'essai possible de ce que pourrait être un fonctionnement pédagogique par cycles dans l'école et qui répondrait aussi aux besoins des élèves à risque : types de regroupements des élèves, décloisonnement des groupes selon les besoins, approches pédagogiques, formes d'évaluation, identification des besoins des enseignantes et des enseignants, travail en collaboration des enseignantes ou des enseignants et des intervenantes ou des intervenants, etc.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Des formes de décloisonnement des groupes au primaire et au secondaire</b></p> <p>Exploration, plan d'action, mise à l'essai possible de formes de décloisonnement des groupes au primaire et au secondaire en fonction des besoins de tous les élèves et particulièrement des élèves à risque : modèles de décloisonnement des groupes selon les besoins, approches pédagogiques, formes d'évaluation, identification des besoins des enseignantes et des enseignants, travail en collaboration des enseignantes ou des enseignants et des intervenantes ou des intervenants, etc.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Les passages</b></p> <p>Comment l'école peut-elle faciliter le passage de l'éducation préscolaire au primaire ?</p> <p>Comment l'école peut-elle faciliter le passage d'une classe d'accueil à une classe ordinaire ?</p> <p>Comment l'école peut-elle faciliter le passage des élèves du primaire au secondaire ?</p>
<p style="text-align: center;"><b>La mobilité</b></p> <p>Comment prendre en compte, aborder et explorer des solutions en ce qui concerne la mobilité des élèves ou des intervenantes et des intervenants dans l'école et le milieu ?</p>	

**Mesure ④ : Établissement de liens entre l'école, la famille et la communauté****La formation et le soutien des parents**

Favoriser ou élaborer des stratégies mettant en jeu des partenaires (parents, organismes du milieu, institutions) dans des projets axés sur la formation et le soutien des parents dans l'accompagnement de leur enfant.

**Les passages**

Comment accompagner et engager les parents dans les passages de leur enfant de l'éducation préscolaire au primaire, d'une classe d'accueil à une classe ordinaire, du primaire au secondaire?

**Le partenariat**

Sur la concertation et la collaboration de l'école et des différents partenaires touchés par une problématique particulière identifiée dans un milieu (violence, mobilité, etc.).

**La participation des parents**

Élaborer des stratégies, des modèles favorisant un plus grand engagement des parents, en tenant compte des contraintes reliées à la gestion du temps ainsi qu'aux barrières linguistiques des familles immigrantes.

**Mesure ⑤ : Accès aux ressources culturelles****Projet culturel spécial issu de l'école**

Le *projet culturel spécial* est complexe et s'élabore en cours d'année. Il respecte les objectifs de la mesure *Accès aux ressources culturelles*, stimulant les élèves, développant le sentiment de compétence et la confiance en soi. Il favorise la réussite scolaire et éducative. Le projet répond à des besoins particuliers d'une classe, d'un groupe de classes ou de l'école. Il suppose obligatoirement l'établissement de liens avec les artistes professionnelles et professionnels ou des institutions reconnues par le MCC. Le *projet culturel spécial* combine souvent plusieurs modèles novateurs pour n'en faire qu'un.

**Mesure ⑥ : Développement professionnel de la direction et de son équipe-école****La concertation et la collaboration des intervenantes et des intervenants**

Stratégies, modèles adaptés d'organisation du travail, etc., pour favoriser la concertation et la collaboration entre les enseignantes et les enseignants, entre les enseignantes ou les enseignants et l'ensemble des intervenantes ou des intervenants de l'école et du milieu (comment travailler en équipe, comment résoudre des conflits entre partenaires, etc.).

**Des expériences de changement**

Favoriser des expériences de changement dans l'organisation scolaire, dans la gestion et le soutien du personnel, dans la mise en place de réseaux d'échanges, de collaboration avec les différents partenaires.

D'autres avenues concernant l'une ou l'autre des mesures peuvent également être proposées.

## SOUTIEN ET INSTRUMENTATION

Les ressources professionnelles du programme de soutien à l'école montréalaise forment une équipe dynamique située au carrefour de l'information qui circule entre les différents partenaires du ministère de l'Éducation, une équipe qui réfléchira avec les directions et les équipes-écoles et qui les accompagnera dans la réalisation des différents projets.

Dès le début de l'année scolaire, on proposera progressivement différents services afin de soutenir et d'instrumenter les directions et les équipes-écoles. Voici quelques-uns de ces services :

- Mise en place de réseaux de communication :
  - groupes de développement coopératif
  - réseaux d'enseignantes et d'enseignants
  - réseaux d'écoles partenaires
  - site Internet *Programme de soutien à l'école montréalaise*
  - bulletins d'information
  - vidéos pour faire connaître les réalisations des écoles
  - journée forum favorisant les échanges d'idées et le ressourcement
  - diffusion des actions prometteuses
  
- Rencontre des équipes-écoles :
  - aide à la définition des projets
  - aide à la réalisation des projets
  - aide à l'évaluation des projets
  - information sur le programme de soutien à l'école montréalaise par regroupement d'écoles
  
- Développement, innovation dans les domaines reliés aux différentes mesures
- Actualisation de projets prometteurs dans les domaines reliés aux différentes mesures
- Diffusion de modèles de partenariats efficaces avec les organismes communautaires
- Diffusion d'un répertoire d'accompagnateurs professionnels externes
- Outils de promotion pour la formation professionnelle
- Soutien à l'évaluation des résultats obtenus et à l'évaluation du programme de soutien à l'école montréalaise

## GESTION DU PROGRAMME : COMITÉ DE COORDINATION

Le comité de coordination est composé du sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, de la directrice des services aux communautés culturelles et école montréalaise du ministère de l'Éducation, ainsi que des directrices générales et des directeurs généraux des cinq commissions scolaires concernées. Le comité coordonne l'ensemble des activités réalisées dans le cadre de ce programme.

Les personnes qui forment ce comité sont les suivantes :

Monsieur Robert Bisaillon, sous-ministre adjoint, éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire, ministère de l'Éducation

Madame Marie-France Benes, directrice, Direction des services aux communautés culturelles et école montréalaise, ministère de l'Éducation

Monsieur Yves Archambault, directeur général, Commission scolaire de Montréal

Monsieur Pierre Grou, directeur général, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Monsieur Angelo E. Komatsoulis, directeur général, Commission scolaire English-Montréal

Madame Catherine Prokosh, directrice générale, Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Madame Micheline Sabourin, directrice générale, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

**ÉQUIPE DES RESSOURCES PROFESSIONNELLES****Mesure 1 : Actions pédagogiques**

Lyne Martin	Écoles francophones	Téléphone : 596-7973 Courrier électronique : martin_lyne@hotmail.com
Carole Boisvert		Téléphone : 596-6165 Courrier électronique : boisvertc@csgm.qc.ca
Françoise Binamé	Écoles anglophones	Téléphone : 596-7981 Courrier électronique : binamef@csgm.qc.ca

**Mesure 2 : École orientante**

Mado Desforbes	Téléphone : (450) 655-7304 Télécopieur : (450) 655-1386 Courrier électronique : madodesforbes@vidéotron.ca
----------------	--

**Mesure 3 : Valorisation et promotion de la formation professionnelle et technique**

Mado Desforbes	Téléphone : (450) 655-7304 Télécopieur : (450) 655-1386 Courrier électronique : madodesforbes@vidéotron.ca
----------------	--

**Mesure 4 : Établissement de liens entre l'école, la famille et la communauté**

Kathleen Larkin	Téléphone : 596-7975 Courrier électronique : larkink@csgm.qc.ca
-----------------	--

**Mesure 5 : Accès aux ressources culturelles**

Réal Dupont	Téléphone : 596-7976 Courrier électronique : dupontr@csgm.qc.ca
-------------	--

**Mesure 6 : Développement professionnel de la direction et de son équipe-école**

Marcel Lamarre	Téléphone : 596-7974 Courrier électronique : lamarrem@csgm.qc.ca
----------------	---

<b>Secrétariat :</b> Louise Marchand Pierrette Goupil	Téléphone : 596-7977 Téléphone : 596-7990 Télécopieur : 596-6356
--	--

<b>Coordonnateur</b> Marcel Lamarre	Téléphone : 596-7974 Télécopieur : 596-6356
-------------------------------------	--

**ANNEXE 1 — LISTE DES ÉCOLES CIBLES - ÉCOLES PRIMAIRES**

CSDM : Commission scolaire de Montréal  
 CSEM : Commission scolaire English-Montréal  
 CSLBP : Commission scolaire Lester-B. - Pearson  
 CSMB : Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys  
 CSPI : Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

**Liste des écoles cibles — Écoles primaires de la catégorie 0-30 %**

(Inscriptions au 30 septembre 1998)

<b>NOM</b>	<b>CS</b>	<b>Rang</b>
Adélard-Desrosiers	CSPI	21
Algonquin	CSMB	31
Alice-Parizeau	CSDM	48
Aquarelle	CSMB	76
Barclay	CSDM	8
Baril	CSDM	14
Barthélemy-Vimont	CSDM	3
Barthélemy-Vimont, annexe 1	CSDM	5
Barthélemy-Vimont, annexe 2	CSDM	4
Bedford	CSDM	20
Bienville	CSDM	11
Carlyle	CSEM	71
Champlain	CSDM	1
Chanoine-Joseph-Théorêt	CSMB	72
Charles-Lemoyne	CSDM	57
Coronation	CSEM	30
De la Fraternité	CSPI	63
De la Petite-Bourgogne	CSDM	9
Des Nations	CSDM	16
Dupuis*	CSDM	80
Édouard VII	CSDM	67
Emily Carr	CSEM	74
Enfant-Soleil	CSMB	27
Félix-Leclerc	CSDM	47
Garneau	CSDM	26
Glencoe*	CSDM	69
Guy-Drummond	CSMB	56
Hampstead*	CSEM	90
Henri-Beaulieu	CSMB	36
Hochelaga	CSDM	12
Iona	CSDM	55
Jean-Baptiste-Meilleur	CSDM	25

<b>NOM</b>	<b>CS</b>	<b>Rang</b>
Jeanne-Leber	CSDM	17
John XXIII	CSEM	77
Jules-Verne	CSPI	32
La Mennais	CSDM	35
Lambert-Closse	CSDM	84
Les Enfants du monde*	CSDM	87
Lévis-Sauvé	CSMB	52
Louisbourg	CSDM	28
Ludger-Duvernay	CSDM	38
Maisonneuve	CSDM	37
Marguerite-Bourgeois	CSDM	15
Marie-Favery	CSDM	83
Marie-Rivier	CSDM	34
Marie-Rivier, annexe	CSDM	33
Montcalm	CSDM	41
Nazareth	CSEM	73
Notre-Dame-de-l'Assomption	CSDM	40
Notre-Dame-de-la-Défense	CSDM	18
Notre-Dame-de-la-Paix	CSMB	62
Notre-Dame-de-Lourdes	CSMB	44
Notre-Dame-des-Neiges	CSDM	64
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	CSMB	54
Ogilvie	CSDM	45
Parkdale	CSEM	82
Saint-Albert-le-Grand	CSDM	85
Saint-Anselme	CSDM	2
Saint-Arsène	CSDM	92
Saint-Bernardin*	CSDM	59
Saint-Brendan (Sans-Frontières)*	CSDM	68
Saint-Clément	CSDM	46
Saint-Émile	CSDM	94
Saint-Étienne*	CSDM	61
Saint-Gabriel-Lalemant	CSDM	75
Saint-Grégoire-le-Grand	CSDM	43
Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle	CSDM	49
Saint-Jean-Baptiste	CSDM	60
Saint-Jean-de-Brébeuf	CSDM	86
Saint-Jean-de-la-Croix	CSDM	19
Saint-Jean-de-la-Lande	CSDM	65
Saint-Mathieu*	CSDM	88
Saint-Noël-Chabanel	CSDM	7
Saint-Nom-de-Jésus	CSDM	10

<b>NOM</b>	<b>CS</b>	<b>Rang</b>
Saint-Pascal-Baylon	CSDM	13
Saint-Pierre-Claver	CSDM	91
Saint-Rémi	CSPI	43
Saint-Simon-Apôtre*	CSDM	78
Saint-Zotique	CSDM	39
Sainte-Bernadette-Soubirous	CSDM	81
Sainte-Cécile	CSDM	66
Sainte-Gemma-Galgani	CSDM	89
Sainte-Jeanne-d'Arc	CSDM	70
Sainte-Lucie	CSDM	42
Sainte-Odile	CSDM	51
Simone-Monet	CSDM	22
Sinclair Laird	CSEM	6
St. Dorothy	CSEM	58
St. Gabriel	CSEM	24
St. Kevin	CSEM	29
Somerled*	CSEM	79
Victor-Rousselot	CSDM	23
Westmount Park	CSEM	50
Woodland*	CSLBP	93

\* Nouvelle école primaire dans la catégorie 0-30 % en 1999-2000

### Écoles primaires en transition \*\*

<b>NOM</b>	<b>CS</b>	<b>Rang</b>
Bancroft	CSEM	107
Élan	CSDM	119
Face I et II (français)	CSDM	96
Face I et II (anglais)	CSEM	95
Jean-Jacques-Olier	CSDM	143
Le Plateau	CSDM	98
Saint-Enfant-Jésus	CSDM	130
Saint-François-Xavier	CSDM	149
Saint-Louis-de-Gonzague	CSDM	117
Sainte-Catherine-Labouré	CSMB	100
St. Patrick	CSEM	120

\*\* Les écoles dites en transition étaient des écoles cibles en 1998-1999 et n'en sont plus en 1999-2000.

**ANNEXE 2 — LISTE DES ÉCOLES CIBLES - ÉCOLES SECONDAIRES**

CSDM : Commission scolaire de Montréal  
 CSEM : Commission scolaire English-Montréal  
 CSLBP : Commission scolaire Lester-B. - Pearson  
 CSMB : Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys  
 CSPI : Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

**Liste des écoles cibles — Écoles secondaires de la catégorie 0-20 %**

(Inscriptions au 30 septembre 1998)

<b>NOM</b>	<b>CS</b>	<b>Rang</b>
Accès Ouest	CSDM	10
Cardinal	CSMB	8
Chomedey-de-Maisonnette	CSDM	2
De Roberval	CSDM	15
Évangéline*	CSDM	11
Georges-Vanier*	CSDM	19
James Lyng	CSEM	13
La Dauversière	CSDM	16
La Voie	CSDM	4
Le Relais	CSMB	5
Louis-Joseph-Papineau*	CSDM	14
Lucien-Pagé	CSDM	6
Mont-Royal	CSMB	9
Notre-Dame-du-Sourire	CSMB	18
Outremont	CSMB	12
Pierre-Dupuy	CSDM	1
Saint-Henri	CSDM	3
Saint-Luc	CSDM	17
Ynova*	CSDM	7

\* Nouvelle école secondaire dans la catégorie 0-20 % en 1999-2000

**Écoles secondaires en transition \*\***

<b>NOM</b>	<b>CS</b>	<b>Rang</b>
Henri-Bourassa	CSPI	20
Jeanne-Mance	CSDM	32
Mgr-Richard	CSMB	28
Programme Mile End	CSEM	37
Saint-Germain de Saint-Laurent	CSMB	23
Saint-Louis	CSDM	22

\*\* Les écoles dites en transition étaient des écoles cibles en 1998-1999 et n'en sont plus en 1999-2000.

**ANNEXE 3 — GESTION DU PROGRAMME : TABLE SECTORIELLE**

La table sectorielle pour l'école montréalaise permet d'associer les partenaires institutionnels à la mise en œuvre de la réforme. Elle est composée de membres issus de la table nationale de suivi et de membres associés provenant de ministères et d'organismes qui contribuent à la mise en œuvre des mesures de soutien à l'école montréalaise. La table sectorielle se réunit deux fois l'an : au début de l'année scolaire, afin de faire le point sur les orientations qui ont été choisies pour l'année en cours; à la fin de l'année scolaire, pour faire le bilan des actions qui ont été menées pendant l'année dans le cadre du programme.

Par ailleurs, différents groupes sont constitués pour soutenir la mise en œuvre des mesures, notamment des groupes de développement coopératif de directions d'école et des groupes de travail composés de représentantes ou de représentants d'organismes communautaires et de directions d'école.

Les personnes qui font partie de la table sectorielle sont les suivantes :

**RESPONSABLES MINISTÉRIELS**

Monsieur Robert Bisailon, sous-ministre adjoint, éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire, ministère de l'Éducation

Madame Marie-France Benes, directrice, Direction des services aux communautés culturelles et école montréalaise, ministère de l'Éducation

**MEMBRES****Association des administrateurs des écoles anglaises du Québec (AAEAQ) :**

Madame Marie-Claude Gatineau, directrice régionale

**Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) :**

Monsieur André Roy, directeur, école Montcalm

**Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS) :**

Monsieur Yves Archambault, directeur général, Commission scolaire de Montréal

Monsieur Pierre Grou, directeur général, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

**Association des directeurs généraux des commissions scolaires protestantes du Québec (ADGCSPQ) :**

Monsieur Angelo E. Komatsoulis, directeur général, Commission scolaire English-Montréal

**Association des directions d'école de Montréal (ADEM) :**

Monsieur Jean-Pierre Drolet, directeur, école Notre-Dame-des-Neiges

Monsieur Robert Dubuc, directeur, école Lucien-Pagé

**Association des services de garde en milieu scolaire (ASGMSQ) :**

Madame Carmen Lemire, administratrice

**Association québécoise des commissions scolaires (AQCS) :**

Monsieur Jeff Polenz, directeur général

**Confédération des syndicats nationaux (CSN) :**

Madame Flavie Achard, professeure, cégep Montmorency

**Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) :**

Madame Jocelyne Morin, professeure, Université du Québec à Montréal

**Fédération des cégeps :**

Monsieur Peter Ross, directeur des études, cégep de Bois-de-Boulogne

**Fédération des comités de parents de l'île de Montréal (FCPIM) :**

Monsieur Guy Limoges, président

**Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) :**

Monsieur Berthier Dolbec, conseiller en développement pédagogique

**Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement (FQDE) :**

Monsieur André Desjardins, directeur, école Victor-Therrien

**Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ) :**

Monsieur Jean-Yves Joannette, coordonnateur

**Regroupement des organismes communautaires d'intervention auprès des jeunes décrocheurs scolaires potentiels ou réels de l'île de Montréal (ROCIDEC) :**

Monsieur Maurice Poirier, directeur

**Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés (TCMR) :**

Madame Valentina Barbosa, Centre d'action socio-communautaire de Montréal

**MEMBRES ASSOCIÉS****Chambre de commerce du Montréal métropolitain :**

Madame Martine Plaziac, chargée de projet, affaires publiques

**Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) :**

Madame Nicole Ranger, directrice générale

**Ministère de la Culture et des Communications (MCC) :**

Madame Monique Barriault, directrice régionale

**Ministère de la Famille et de l'Enfance**

Monsieur Luc Doucet, directeur du développement, concertation famille et enfance

**Ministère de la Métropole**

Monsieur Jean-Guy Lavigne, conseiller spécial

**Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)**

Madame Suzie Lapointe, agente de recherche

Docteur Denis Roy, directeur adjoint, Direction de la santé publique de Montréal-Centre

**Ministère de la Sécurité du revenu (MSR)**

Monsieur Robert Guay, directeur, Service de la sécurité du revenu

**Ministère de l'Éducation**

Madame Elaine Freeland, sous-ministre adjointe, communauté anglophone

**Ministère de l'Emploi et de la Solidarité – Emploi-Québec**

Monsieur Claude Desmarais, directeur régional

**Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI)**

Madame Mimi Pontbriand, directrice régionale

**Télé-Québec**

Monsieur Jacques Lagacé, directeur du secteur de la formation

**Ville de Montréal**

Madame Diane Deschamps, chef de division, Service des sports, des loisirs et du développement social

**SECRÉTAIRE**

Madame Denise Petel, Direction des services aux communautés culturelles et école montréalaise, ministère de l'Éducation